



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### pression migratoire à Mayotte Question au Gouvernement n° 101

#### Texte de la question

#### PRESSIION MIGRATOIRE À MAYOTTE

**M. le président.** La parole est à M. Mansour Kamardine, pour le groupe Les Républicains.

**M. Mansour Kamardine.** Monsieur le président, je tiens, en préambule, à exprimer notre affection, notre amitié et notre solidarité à notre collègue Claire Guion-Firmin, qui ne peut être aujourd'hui parmi nous car elle fait partie, comme vous le savez, des élus touchés par les ouragans qui viennent d'être décrits.

Monsieur le Premier ministre, au moment même où nous débattons de la sortie de l'état d'urgence, la paix civile est menacée à Mayotte. Au nom de l'ensemble de la population de Mayotte qui, hier, a sillonné en masse les rues de Mamoudzou, je viens vous demander le retrait de la feuille de route signée par votre gouvernement et le gouvernement comorien le 12 septembre dernier et que vous vous êtes abstenu de rendre publique.

Mes chers collègues, en interpellant le Gouvernement sur cette question, c'est aussi l'ensemble de la représentation nationale que je prends à témoin.

Mayotte, ce sont 374 kilomètres carrés, peuplés de 250 000 habitants dont 52 % sont de nationalité étrangère et, pour la plupart, clandestins. Aujourd'hui, il y a plus d'enfants de parents étrangers scolarisés à Mayotte que d'enfants français dans nos écoles. Aujourd'hui, il naît chaque jour plus de trente enfants, dont 75 % de mère étrangère, soit une salle de classe par jour. À ce rythme, dans cinq ans, 95 % de nos effectifs scolaires seront composés d'enfants nés de mère étrangère, alors qu'il manque déjà 600 salles de classe.

Mes chers collègues, qui parmi nous supporterait cette situation ? Alors que nos compatriotes du cent unième département ne supportent pas cette pression migratoire incontrôlée, le Gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de signer avec le gouvernement comorien une feuille de route qui modifie, entre autres, les conditions de délivrance du visa...

**M. le président.** Merci, monsieur le député. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.

**M. Christophe Castaner, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, je tiens tout d'abord, comme vous et comme chacun ici, à réaffirmer l'engagement de la France dans la lutte contre l'immigration irrégulière, en quelque lieu que ce soit, dans l'Hexagone comme partout dans nos outre-mer. Cet engagement est évidemment majeur pour le département de Mayotte, confronté massivement à ce phénomène, comme vous avez raison de le souligner.

La France et les Comores sont unies, comme chacun le sait, par des relations anciennes, forgées par l'histoire,

la géographie et la francophonie, mais aussi par des liens humains très forts qu'il ne faut pas négliger.

Cependant, quelles que soient nos divergences, nous avons un intérêt essentiel à un dialogue et à la définition et à la mise en œuvre d'actions très concrètes de coopération entre nos deux pays. C'est dans cet esprit, monsieur le député, que s'est déroulé voilà quelque temps le cinquième Haut Conseil paritaire, qui était présidé par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et son homologue comorien, et que vous avez évoqué. Les travaux se sont déroulés dans un climat amical et confiant d'écoute et de compréhension, et c'est bien nécessaire dans ce cadre. Ils ont permis des avancées extrêmement positives. Les autorités comoriennes et françaises s'engagent à lutter ensemble contre ces honteux trafics d'êtres humains et à favoriser la seule circulation légale entre l'Union des Comores et Mayotte, avec des liaisons aériennes et maritimes sécurisées.

Les travaux visent donc à lutter contre toutes les formes d'immigration illégale, et c'est bien évident, notamment parce que celles-ci déstabilisent, comme vous l'avez dit, la société mahoraise. Il s'agit notamment de lutter mieux et plus efficacement contre les passeurs. Dans la même séquence, il a été décidé d'approfondir d'une manière substantielle et visible, pour les populations et par les populations, la coopération bilatérale dans ses différentes dimensions.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le député, nos deux pays voisins de l'océan Indien partagent le souhait de bâtir une coopération efficace, basée sur des échanges réguliers, des actions communes et des engagements réciproques. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 101

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 septembre 2017](#)